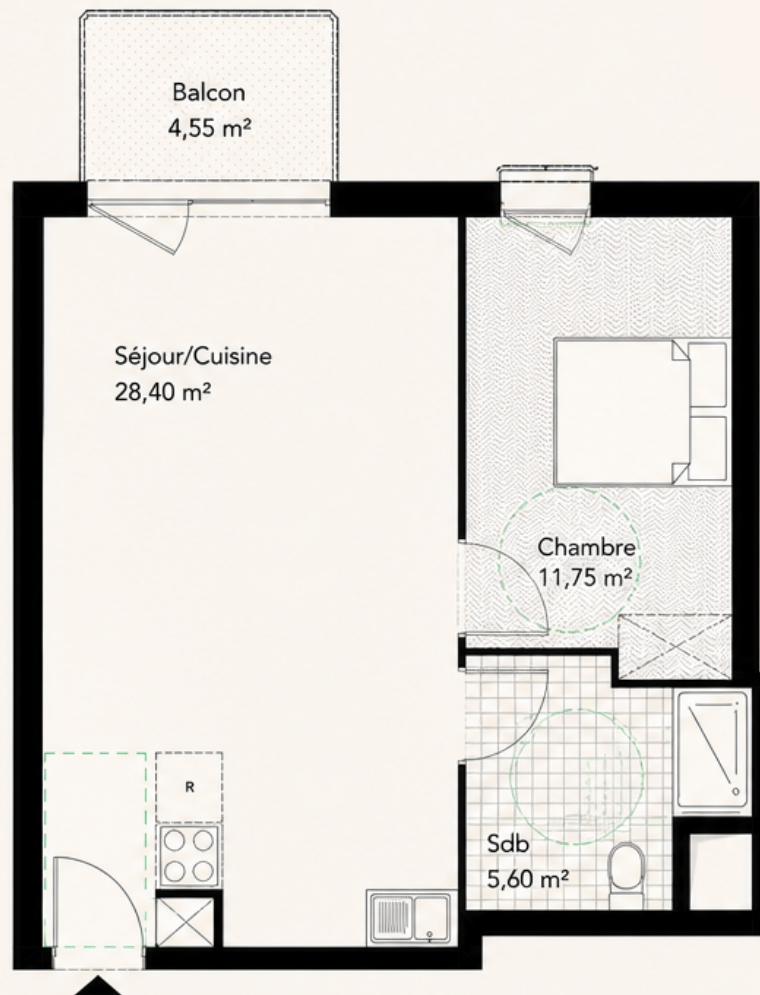


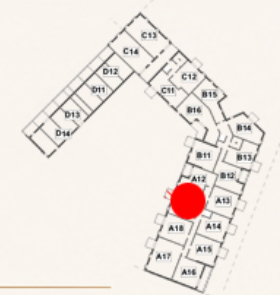


## PLAN D'APPARTEMENT

CAGE	ÉTAGE	N°	TYPE
A	R+3	A31	T2



Sud



CAGE D'ESCALIER :	ÉTAGE :	N° :	TYPE :
<b>A</b>	<b>R+3</b>	<b>A31</b>	<b>T2</b>
APPARTEMENT ET DENOMINATION :			Surface :

### A31, SURFACE HABITABLE (SHAB)

Chambre .....	11,75 m <sup>2</sup>
Sdb .....	5,60 m <sup>2</sup>
Séjour/Cuisine .....	28,40 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL .....</b>	<b>45,75 m<sup>2</sup></b>

### A31, SURFACES ANNEXES (HORS SHAB)

Balcon .....	4,55 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL .....</b>	<b>4,55 m<sup>2</sup></b>

INDICE	DATE
1	30/10/2023



CADRE  
PRIVILÉGIÉ



ARCHITECTURE  
RAFFINÉE



CONFORT  
DURABLE



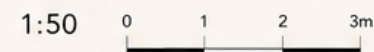
VÉHICULE  
EN AUTOPARTAGE  
CITIZ



### AVERTISSEMENT

Les cotes et les surfaces sont mentionnées à titre indicatif et sont susceptibles de variation dans les tolérances du contrat. Les gaines techniques, faux plafonds, soffites connus sont mentionnés à titre indicatif. Pour des raisons techniques, administratives ou réglementaires, ils sont susceptibles d'être modifiés et/ou même d'être créés. La représentation des éléments de cuisine ou salle de bains n'a qu'une valeur illustrative. Seuls les équipements définis dans la notice descriptive sont contractuels. La représentation graphique des sols, des haies et des arbres est purement symbolique et n'a pas de caractère contractuel. Les cercles et rectangles en pointillés figurant sur le plan, représentent les aires de manoeuvres pour les personnes à mobilité réduite. La surface de placards est incluse dans la surface de logements.

ÉCHELLE



**GODART + ROUSSEL**  
ARCHITECTES